



Trois-Rivières, le 19 septembre 2024

Objet : Nouvelle tarification des adhésions

Chers membres,

Tel que mentionné lors de notre Assemblée générale annuelle tenue le 12 septembre dernier, la Jeune Chambre a revu sa tarification des adhésions, qui n'a pas changé depuis plus de 10 ans.

Voici la nouvelle tarification annuelle qui s'appliquera dès le **15 octobre 2024** pour toute nouvelle adhésion et renouvellement.

❖ **Membre étudiant - 40 \$ + taxes**

Un tarif préférentiel est disponible pour les étudiants à temps plein (preuve de scolarité exigée). L'adhésion est propre à l'individu qui s'inscrit et n'est pas transférable, ni remboursable.

❖ **Membre individuel - 125\$ + taxes**

L'adhésion est propre à l'individu qui s'inscrit et n'est pas transférable, ni remboursable.

❖ **Membre corporatif - 250 \$ + taxes**

Le tarif Membre corporatif permet d'inscrire 2 représentants de votre organisation, qui seront d'office membres de la JCM. Pour tout représentant supplémentaire, vous devrez prendre le tarif Membre corporatif supplémentaire. Il ne sera donc plus possible pour tous les employés de l'organisation de bénéficier du tarif membre lors de nos activités.

❖ **Membre corporatif supplémentaire : 100\$ + taxes**

Le tarif Membre corporatif supplémentaire permettra d'inscrire un représentant de votre organisation de plus, qui sera d'office membre de la JCM. Pour toute demande de plus de 2 représentants supplémentaires, écrivez-vous au info@jcmauricie.com afin que l'on procède à une facturation manuelle.

Pour les adhésions corporatives qui seront à renouveler au courant de l'année, la Jeune Chambre communiquera avec vous personnellement afin de faire la mise à jour de votre dossier. Nous nous assurerons de respecter nos engagements.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Laurence Gingras
Présidente

Catherine Lessard
Directrice générale

Gaël Picardat
Président sortant